

Département  
Des Deux-Sèvres

Arrondissement  
De Bressuire

Siège :  
2 Rue Marcel Morin  
79100 THOUARS CEDEX  
Tél. 05.49.66.01.06

République Française

**S E V T**

**SYNDICAT D'EAU DU VAL DU THOUET**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU SYNDICAL  
SEANCE DU 14 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze du mois de mars le Bureau Syndical dument convoqué s'est réuni en son siège social sous la présidence de Monsieur Bernard GAUFFRETEAU, Président.

Date de la convocation : 5 mars 2024	Nombre de délégués en exercice : 13 Présents : 9 Absents excusés : 4 Absents : 0 Votants : 10 dont 1 pouvoir
--------------------------------------	--

**PRESENTS** : M. BARREAU Dominique ; DORET Michel ; M. GAUFFRETEAU Bernard ; M. JOZEAU Jacky ; M. NERBUSSON Joël ; M. POUPIN Pascal ; Mme RICHARD Françoise ; M. SOULARD Claude ; M. THOMAS Patrice.

**ABSENTS EXCUSES** : M. AUBRUN Thomas ; M. CHEVALLIER Jérémy ; M. PILLOT Jean.  
Mme BAUDELLOT Chantal a donné pouvoir à M. GAUFFRETEAU Bernard.

**ABSENTS** :

**Secrétaire de séance** : M. THOMAS Patrice.

## **SUBVENTIONS**

### **EQUIPEMENTS PERMETTANT D'OPTIMISER LA LUTTE CONTRE LES FUITES : DEMANDE DE SUBVENTION 2024**

Monsieur le Président expose que l'Agence de l'eau prévoit dans son 11<sup>e</sup> programme, le financement de l'amélioration de la connaissance patrimoniale au travers de la réalisation d'études patrimoniales, de l'établissement de plans de réseau et de la création de systèmes d'information géographique. Cette connaissance doit permettre d'assurer une meilleure gestion du patrimoine des collectivités, aujourd'hui vieillissant.

L'agence de l'eau accompagne aussi la mise en œuvre d'une gestion patrimoniale efficiente, repérant au plus vite les fuites des réseaux, au travers de l'installation d'équipements de sectorisation et de prélocalisation, de logiciels de gestion patrimoniale ou de la pose de régulateurs de pression pour préserver les conduites et diminuer les volumes fuyards.

L'agence de l'eau finance le projet à hauteur de 80% de l'enveloppe projet éligible.

La connaissance du patrimoine réseau sur un pas de temps court est primordial pour permettre la réactivité nécessaire à la résolution des problématiques liées aux fuites. L'objectif est donc, pour nos équipes, d'intervenir rapidement afin d'éviter : les pertes importantes de volumes d'eau, la pression sur la ressource, le vieillissement précoce des réseaux et gênes à l'utilisateur.

Le SEVT a la volonté de parfaire la connaissance de ses réseaux et souhaite dans la continuité de ses actions, augmenter le niveau de connaissance au quotidien afin de sectoriser et localiser le plus finement possible les fuites lors de casses sur les réseaux et chez l'utilisateur.

Pour cela, sur la période 2024-2025, une quarantaine d'appareils de comptage réseau (compteurs de sectorisation et débitmètres) seront installés ainsi que 180 pré-localisateurs de fuites et seront intégrés à l'outil de supervision.

Ces projets ont été présentés au DOB 2024 et intégrés au budget 2024.

- Vu l'exposé du Président ;
- Considérant l'opportunité de ce dispositif d'aide pour le SEVT dont une part du budget d'investissements est consacrée aux travaux et achat de matériels visant à réduire les pertes en eau et réduire la pression sur la ressource.

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ AUTORISE le Président à solliciter cette aide auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.
- ✓ AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Bernard GAUFFRETEAU.

